

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### CAISSE DESJARDINS DE CAP-ROUGE – SAINT-AUGUSTIN

Tenue en mode virtuel le lundi 24 avril 2023 à 18 h 30

---

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, madame Carole Lapointe souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30. Elle mentionne que l'assemblée générale annuelle se tient entièrement et exclusivement à distance.

Par la suite, elle explique qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée. Elle poursuit en présentant les gens qui l'accompagnent pour l'animation de cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Cap-Rouge – Saint-Augustin, soit : Mme Karine Toupin, secrétaire du conseil d'administration qui est assistée dans ses fonctions par Mme Nadia Labrecque, adjointe à la direction générale et par Mme Sonia Latendresse, conseillère à la vie associative, Mme Johanne Benoit, administratrice et présidente du comité Coopération, Mme Karine Toupin, administratrice et présidente du comité Gouvernance et Éthique, M. Maxime Fortin, administrateur et président du comité de mise en candidature, Mme Sophie Tremblay, représentante du comité jeunesse et M. Sylvain Perreault, directeur général de la Caisse.

Elle souligne l'appui de l'équipe de soutien de la Caisse qui veillera au bon fonctionnement de cette rencontre.

La présidente débute en invitant les membres à visionner une vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

#### 2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La présidente d'assemblée mentionne que la rencontre de ce soir impliquera des votes en direct ainsi qu'une période de votation en différé de quatre jours. La présidente mentionne que seuls les sujets qui ont paru à l'avis de convocation seront traités et qu'à la lumière des différentes présentations, les membres pourront voter de manière éclairée sur la répartition des excédents et sur la répartition de la ristourne de la Caisse. Par la suite, elle précise que seul un membre de plein droit admis depuis au moins quatre-vingt-dix jours et âgé de 18 ans et plus pourra proposer ou appuyer une proposition ce soir et exercer son droit de vote durant la période de quatre jours prévus après l'assemblée.

Par la suite, elle invite la secrétaire du conseil d'administration à présenter les règles de fonctionnement pour cette rencontre. Mme Karine Toupin présente les différentes règles de fonctionnement.

La présidente remercie la secrétaire du conseil d'administration pour sa présentation et explique que les membres présents à l'assemblée doivent nommer deux scrutateurs. À cet effet, elle soumet la recommandation suivante :

Attendu que Mme Nadia Labrecque, adjointe à la direction générale et Mme Sonia Latendresse, conseillère à la vie associative, ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation utilisé, ce soir ;

Attendu qu'elles soient chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elles puissent communiquer les résultats des votes ;

Attendu que Mme Nadia Labrecque et Mme Sonia Latendresse s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

**Sur proposition dûment reçue et appuyée, il est résolu d'adopter** la recommandation de nommer madame Nadia Labrecque et madame Sonia Latendresse scrutatrices.

La présidente rappelle qu'aucun sujet ne peut être ajouté à l'assemblée et invite la secrétaire du conseil d'administration à faire la lecture de l'ordre du jour.

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
- 1.1. Mot de bienvenue

- 1.2. Message du président du mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation du bilan de la distinction coopérative
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Adoption de résolution spéciale
    - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
  - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.3.3. Élection par votation
  - 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciement
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente remercie la secrétaire du conseil d'administration.

**Sur proposition dûment reçue et appuyé, il est résolu d'adopter** l'ordre du jour présenté.

La présidente enchaîne avec l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022. À cet effet, elle soumet la proposition suivante :

Attendu l'importance de rappeler les principales décisions lors de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022 ;

Attendu que le procès-verbal a été déposé préalablement à la rencontre et que les membres ont pu en prendre connaissance ;

**Sur proposition dûment reçue et appuyée, il est résolu d'adopter** le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022.

### 3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

#### 3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente poursuit en livrant le rapport du conseil d'administration. Elle débute en présentant chacun des membres siégeant au conseil d'administration de la Caisse.

Par la suite, la présidente présente la revue annuelle et les principales réalisations de la Caisse pour l'exercice financier 2022, dont les initiatives pour soutenir les collectivités et favoriser la reprise économique ainsi que les différents engagements de la Caisse.

Enfin, elle termine sa présentation en remerciant les employés de la Caisse, les membres et les jeunes administrateurs de la relève ainsi que ses collègues qui siègent à ses côtés.

#### 3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente poursuit en présentant le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques en 2022.

En somme, la présidente explique que le conseil d'administration n'a constaté :

- Aucune dérogation à la règle de déontologie relative aux dépôts acceptés par la Caisse, aux crédits consentis ou au traitement de situations d'irrégularité relatives à de tels crédits à l'égard d'une personne intéressée, à l'égard de la Caisse ou à l'égard d'une personne qui lui est liée ;

- Aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ;
- Aucune dérogation à la règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services à une personne intéressée à l'égard de la Caisse, à un employé ou à une personne qui lui est liée.

### 3.3 RAPPORT FINANCIER

La présidente invite par la suite le directeur général à présenter les résultats de la dernière année financière terminée le 31 décembre 2022. Elle souligne la solidité financière de la Caisse.

Le directeur général présente et commente les variations des principaux postes du bilan ainsi que de l'état des résultats. On retient que :

- Le volume d'affaires de la Caisse représente 2,73 milliards de dollars;
- L'actif de la Caisse présente une belle croissance (5,73 %) pour atteindre 1,09 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2022;
- Le passif de la Caisse présente également une croissance (5,91 %) pour atteindre 990,90 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2022;
- Le total de l'avoir présentant une variation positive de 3,91 % en 2022 pour atteindre 97,98 millions de dollars;
- Les revenus nets d'intérêts pour l'exercice 2022 atteignent 18,44 millions de dollars permettant de dégager après impôts, des excédents avant ristournes aux membres de quelque 6,35 millions de dollars.

Il remercie ensuite les membres du conseil d'administration, les employés ainsi que les membres de la Caisse.

### 3.4 PRÉSENTATION DU BILAN DE LA DISTINCTION COOPÉRATIVE

Par la suite la présidente, invite la présidente du comité coopération, madame Johanne Benoit, à présenter son rapport.

Elle débute en présentant les membres du comité Coopération et les remercie de leur appui. Elle mentionne que le Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que les dons et commandites de la Caisse ont permis d'appuyer un grand nombre d'organismes et d'institutions. Elle souligne qu'un montant de 360 693 \$ a été remis afin de soutenir des initiatives dans différents secteurs d'activités.

Elle poursuit en expliquant la répartition des sommes investies dans la collectivité, dont l'éducation, la santé, la culture, le développement économique et l'engagement social et humanitaire.

Ensuite, elle nomme les projets ayant reçu l'appui du Fonds d'aide au développement du milieu en 2022, elle mentionne que le Fonds d'aide au développement du milieu a versé 229 416 \$ et rappelle la période d'appel de projets pour 2023, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2023. Aussi, elle présente la situation financière du FADM au 31 décembre 2022.

La présidente du comité Coopération mentionne que la Caisse a versé 131 277 \$ en dons et commandites en 2022.

Enfin, elle présente quelques activités de la Caisse réalisées en éducation coopérative et financière auprès des jeunes, dont les réalisations du comité Jeunesse.

Elle invite Mme Sophie Tremblay, membre du comité jeunesse à présenter le rapport 2022 du comité Jeunesse. Celle-ci débute en présentant les membres du comité et elle présente ensuite le rapport du comité.

La présidente remercie Mme Johanne Benoit et Mme Sophie Tremblay pour leur présentation ainsi que tous les membres du comité Jeunesse pour leur engagement.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente mentionne que nous sommes arrivés au point 4 de l'ordre du jour, soit la période de questions au conseil d'administration, au comité de Coopération et au directeur général. Ainsi, elle invite les membres à soumettre leurs questions :

Question 1 : Je constate que c'est près de la moitié des excédents qui deviennent une cotisation aux composantes du Mouvement. Je sais que ce ne sont pas des choix du CA, mais ça me semble énorme ?

Le directeur général confirme que la cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents est de 8,74M \$. La somme est significative et sert pour des services auprès des membres. Une portion importante est dédiée à des investissements en technologie.

Enfin, la présidente remercie les membres.

## 5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

La présidente mentionne que nous sommes arrivés au point 5 de l'ordre du jour, soit la présentation des scénarios en vue de la votation pour l'adoption.

### 5.1 ADOPTION DE RÉOLUTIONS SPÉCIALES

#### 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

La présidente a poursuivi avec la présentation d'une résolution pour des modifications au Règlement intérieur de la Caisse en vue de modifier le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration de la caisse. et l'adoption d'un règlement intérieur de rotation. Elle explique ce qui a motivé le Conseil d'administration à présenter cette modification à la présente assemblée.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, cinq (5) postes étaient à combler au conseil d'administration alors que 3 candidatures ont été reçues. À la suite de ce constat, le conseil d'administration a souhaité saisir l'opportunité de mener une réflexion quant au nombre d'administrateurs au Conseil d'administration. À cet effet, le conseil a mandaté le comité Gouvernance et éthique afin de réaliser une réflexion et une analyse quant aux nombres d'administrateurs au CA. À la suite de cette analyse et suivant la recommandation du CGE. En le conseil d'administration a décidé, lors de sa rencontre du 19 décembre dernier, de proposer aux membres lors de la présente assemblée générale annuelle de diminuer le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse de 13 à 11.

Les principales considérations menant à cette proposition sont les suivantes :

- Le nombre de candidats lors des élections à l'AGA 2022
- L'expérience concluante sur l'année 2022 avec un conseil composé de 11 administrateurs ;
  - Fluidité des échanges;
  - Fonctionnement des comités;
  - Expertise des administrateurs;
  - Engagement et participation aux rencontres (pas d'enjeu de quorum).
- Les bonnes pratiques de gouvernance

Enfin, il est important de mentionner que ce changement n'entrera en force qu'en 2024 de sorte que tous les candidats élus avec la présente AGA soit six (6) candidats ne seront aucunement affectés par ce changement. C'est seulement en 2024 que nous aurons deux (2) postes à pourvoir au lieu de quatre (4).

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Caisse recommande aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de 13 à 11 par abolitions de postes en 2024;

**ATTENDU QUE** le règlement intérieur de la caisse doit établir un mode de rotation permettant qu'un tiers, à une unité près, des membres de chacun de ces organes soit remplacé chaque année et que la Caisse peut, à cette fin, diminuer ou augmenter la durée du mandat des membres d'un conseil.

**Sur proposition dûment reçue et appuyée, il est résolu d'adopter** la recommandation sur les modifications au règlement intérieur de la caisse.

D'adopter, par la présente résolution spéciale :

1) La modification suivante au Règlement intérieur de la caisse (le « RIC »):

- Modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 13 à onze 11,

2) le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse qui suit, en remplacement de toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d’administration est composé de 11 administrateurs et, sauf pour la mesure transitoire, la durée de leur mandat est de trois (3) ans. Le remplacement des administrateurs se fera désormais selon le cycle suivant, et ainsi de suite, de cycle en cycle, de manière qu’un tiers de ces membres soit remplacé, à une unité près, chaque année :

	<b>31/12/2025 (AGA 2026)</b>	<b>31/12/2026 (AGA 2027)</b>	<b>31/12/2027 (AGA 2028)</b>
<b>Nombre d’administrateurs</b>	4	3	4

**Mesure transitoire**

Par l’effet de la modification apportée à l’article 8.1 du règlement intérieur de la caisse, il y aura deux (2) postes au lieu de quatre (4) postes de sortants de charge à combler à l’assemblée générale annuelle de 2024.

En vue de rétablir l’équilibre du nombre de postes en élection chaque année, la durée des mandats des sortants de charge au conseil d’administration lors de l’assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025 pour l’année financière se terminant le 31 décembre 2024 sera la suivante :

- Cinq (5) postes à combler, dont quatre (4) postes d’une durée de trois (3) ans et un poste d’une durée deux (2) ans.

Le présent règlement entre en vigueur à la date d’ouverture de l’assemblée générale annuelle de 2024.

La présente résolution spéciale entre en vigueur à la date d’ouverture de l’assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

La compilation des résultats du vote électronique est celle-ci :

- 87,5 % des membres sont favorables;
- 12,5 % des membres défavorables.

La proposition est adoptée par les 2/3 et plus des voix exprimées.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente présente la recommandation du conseil d’administration quant à la répartition des excédents annuels. Elle présente une courte vidéo en lien avec cet élément distinctif de notre coopérative. Elle informe que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Elle invite ensuite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d’administration.

Ce dernier explique que la répartition des excédents est assujettie à un encadrement applicable aux caisses. Il mentionne que le conseil d’administration recommande de distribuer l’excédent net de l’exercice après ristournes aux membres selon le tableau suivant :

<b>PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS</b>	<b>Excédents nets de l’exercice après ristournes aux membres<sup>1</sup></b>	<b>4 951 k\$</b>
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>		178 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE		(14) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>29 822 k\$</b>
	Affectation au FADM	(246) k\$
	Affectation à la RRE	(9 214) k\$
	Affectation à la réserve générale	(20 361) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 1 904 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d’impôt

| FADM | Fonds d’aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Par la suite, le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration. En somme, il explique que le conseil d'administration recommande que l'enveloppe globale de ristournes aux membres totalisant 2 165 239 \$ soit distribuée ainsi :

- 236 433 \$ en ristourne collective;
- 1 928 806 \$ en ristourne individuelle :
  - Ristourne Volumes (1 155 000 \$) : Taux unique de 0,61 \$ par 1 000 \$ de volumes d'affaires, épargne ou crédit;
  - Ristourne Produits (359 000 \$) : 50 \$ versés aux membres possédant au moins un produit Desjardins dans chacune des quatre familles existantes (Compte, Placements, Financement, Assurances) ou trois familles de produits pour les membres de moins de 30 ans;
  - Assurances (217 000 \$) : Taux unique de 23,00 \$ par 1 000 \$ de primes sur l'assurance dommages, l'assurance de personnes ou l'assurance prêt;
  - Cartes de crédit (156 000 \$) : Taux unique de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats net.

À la suite de la présentation de la recommandation du conseil d'administration, par le directeur général, la présidente invite les membres de la Caisse à proposer ou à appuyer cette recommandation.

Enfin, elle rappelle que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote, après les présentations et les discussions de ce soir au cours des quatre (4) prochains jours.

### 5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La présidente débute en précisant les rôles des membres du conseil d'administration.

- Président(e) d'élection : Son rôle est de présider l'élection. Lors de l'AGA, il ou elle anime le déroulement de la période d'élection et précise le mode de votation.
- Secrétaire d'élection : Assisté des personnes scrutatrices, le (la) secrétaire d'élection s'occupe du bon déroulement des votes pendant l'assemblée.

Lors de cette période M. Maxime Fortin présidera et l'administratrice désignée pour la fonction de secrétaire sera Mme Karine Toupin.

#### 5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La présidente poursuit en mentionnant que nous sommes parvenus au point 5.3.2 de l'ordre du jour, soit le rapport du comité de mise en candidature. Elle explique qu'annuellement le conseil d'administration adopte des cibles de compétences et de représentativité à son profil collectif et que ces critères sont communiqués aux membres dans l'appel de candidatures. Elle invite le président du comité de mise en candidature, monsieur Maxime Fortin, à livrer son rapport.

Monsieur Fortin débute en remerciant les autres membres du comité et présente son rapport.

Il mentionne que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023, de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Publicité dans le journal local;
- Diffusion sur les canaux virtuels tels que le site Internet, la page Facebook et le bulletin d'information;
- Affichage dynamique sur les écrans de la Caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, six (6) postes sont à combler et la Caisse a reçu onze candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Ces candidatures répondent à certains ou à tous les critères recherchés.

Il mentionne que le conseil d'administration était à la recherche de candidats détenant les critères suivants pour s'assurer d'une diversité et d'une complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices:

- Comptabilité, gestion d'entreprise, développement durable, communication et technologie de l'information;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 35 à 49 ans et 50 à 64 ans.
- Deux à trois femmes et deux à trois hommes afin de maintenir la parité;

Par la suite, la présidente explique qu'une correspondance confirmant leur éligibilité a été transmise aux candidats.

Par la suite, il présente les onze candidats éligibles à la fonction d'administrateur :

- Monsieur Pierre Bouchard proposé par Monsieur Roland Villeneuve;
- Monsieur Mathieu Chamberland proposé par Madame Audrey Blanchet;
- Monsieur Gérard Croteau proposé par Madame Roselyne Cloutier;
- Monsieur Denis Dubois proposé par Madame Jacinthe Verville;
- Monsieur Daniel Francoeur proposé par Diane Frappier;
- Madame Carole Lapointe proposé par François Cooke;
- Monsieur Louis Levesque proposé par Murielle Paré;
- Monsieur Frédéric Matte proposé par Catherine Dubé;
- Monsieur Jean-Christophe Morin proposé par Manon Poirier;
- Monsieur Jean-Yann Rivière proposé par Lucille Imbert;
- Monsieur Christophe Scherrer proposé par Anne Giethlen.

Il informe qu'un document de présentation de chacun des candidats a été déposé sur le microsite de la Caisse et invite à nouveau les membres à en prendre connaissance.

### 5.3.3 ÉLECTION PAR VOTATION

Le président d'élection mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours. Il cède par la suite la parole à la présidente.

La présidente remercie le président d'élection M. Fortin.

### 5.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente rappelle que les membres pourront exercer leur droit de vote pour une période de quatre (4) jours, soit du lundi 24 avril, à 23 h 59 au vendredi 28 avril 2023, 23 h 59.

Quant à l'annonce des résultats, la présidente mentionne que les résultats seront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Elle explique que 24 à 48 heures après la période de votation, les résultats seront publiés sur le microsite de la Caisse.

Enfin, la présidente mentionne que dans le cas d'un vote cumulé favorable, la présente assemblée sera officiellement fermée et qu'advenant un vote cumulé défavorable, l'assemblée demeurera ouverte et qu'une nouvelle rencontre devra être tenue.

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Par la suite, la présidente remercie tous les membres qui participent ou qui participeront à cette assemblée générale annuelle. Elle remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour mieux vous servir.

Enfin, elle souhaite un bon vote à tous les membres de la Caisse.

## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation par les membres, les résultats suivants permettent de poursuivre la distribution des excédents et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

- Proposition sur la répartition des excédents annuels : la proposition est adoptée par 96,17 % des membres qui ont exprimé leur droit de vote.
- Sont élus à titre d'administrateurs : Madame Carole Lapointe, Monsieur Denis Dubois, Monsieur Pierre Bouchard, Monsieur Mathieu Chamberland, Monsieur Frédéric Matte et Monsieur Jean-Yann Rivière.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 30 avril 2023, et ce, à 23 h 59.

---

Carole Lapointe  
Présidente

---

Karine Toupin  
Secrétaire